

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRON, VIGNAUD (à partir de l'approbation du CFU), MMES BOULINEAU et LIDDLE

Etait absente-excusee : MME THAUVIN

Etait absent : M. PERRAULT

Le lundi 14 avril à 18h00, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance.
Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Sur interpellation de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.

1/ Délibérations :

07-2025 : Avenant à la convention ADS signée avec la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, la commune a renouvelé son adhésion au service commun Application du Droit des Sols auprès de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

De nouveaux systèmes de dépôt et d'instruction des dossiers ont été mis en place, c'est pourquoi il est nécessaire de modifier la convention initiale, dont la période de validité reste 2021-2026, par cet avenant n°1 qui permet d'introduire les éléments suivants :

- L'intégration d'une procédure dématérialisée dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.
- L'individualisation des coûts relatifs à l'intégration des documents d'urbanisme modifiés dans le logiciel métier.

Ce qui est accepté à l'unanimité.

08-2025 : : Appel à projet tri hors foyer

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Loches Sud Touraine a proposé à ses communes de participer à un appel à projet (Citéo/Adelphe) concernant le tri hors foyer. L'objectif de la démarche est de disposer à quelques endroits stratégiques de la commune des poubelles bi-flux permettant aux usagers de procéder au tri de leurs déchets entre le recyclable et le non recyclable dans la rue, en cas de besoin.

Cette démarche permet aux communes participantes d'obtenir un financement de l'ordre de 400 euros HT par équipement.

Dans ce cadre, le Maire propose de rejoindre cet appel à projet en demandant la mise en place de cinq corbeilles de rue aux emplacements suivants : place Simon Jacquet, place de la mairie, Halle-café, parking de la Croix Gilette (x2).

Monsieur Doucet demande qui sera chargé de l'entretien

Monsieur le Maire indique que ce sera l'agent technique communal.

Adhésion à cet appel à projet approuvée à l'unanimité

09-2025 : SMTS du Lochois : Modifications statutaires suite à l'adhésion de la commune d'Yzeures-sur-Creuse.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, que le comité syndical du Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois, lors de sa session du 4 mars 2025, a accepté la proposition d'intégration de la commune d'Yzeures-sur-Creuse

Afin d'entériner cette modification statutaire, il est nécessaire de soumettre les nouveaux statuts à l'approbation des conseils municipaux des communes adhérentes.

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts à l'unanimité.

10-2025 : Création d'un camping à Varton

Monsieur le Maire présente le projet de camping envisagé par Mme FRUTSAERT, qui se situerait sur des parcelles lui appartenant et qui ont, il y a de nombreuses années, fait partie d'une aire naturelle de camping arrêté préfectoral de 1999).
Ce projet comprend dans un premier temps, la création d'une aire naturelle de camping avant d'envisager un camping classé. Mme FRUTSAERT souhaiterait connaître l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Monsieur Doucet indique qu'il y a beaucoup de travaux à réaliser ;
Monsieur Chaboisson soulève la question de l'épandage de l'assainissement ;
Monsieur Salais précise la présence de la fontaine, dont il convient de vérifier la propriété.

Le conseil municipal de Boussay n'émet pas d'opposition à ce projet et invite Mme Frutsaert à faire les démarches auprès des différentes instances (DDT, ARS, Préfecture, UDAP ...) afin de se conformer aux normes en vigueur, pour l'habilitation de ce projet.

N° 11-2025 : Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2024.

Pour l'année 2024, le montant des indemnités annuelles brutes des élus est :

- Monsieur de BECDELIEVRE, Maire	12 617.16 €
- Monsieur SALAIS, 1 ^{er} Adjoint	4 922.28 €
- Monsieur DUPUIS, 2 ^{ème} Adjoint	4 922.28 €

Arrivée de Monsieur Vignaud.

12-2025 : Approbation du CFU 2024

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2024, il n'y a plus 2 documents comme avant (compte de gestion du comptable et compte administratif de l'ordonnateur) mais plus que le compte financier unique (qui regroupe les 2)

Monsieur le Maire précise que l'article de fonctionnement sur lequel il y a une somme élevée (« autres charges » : 79 K€), correspond notamment aux charges des dépenses intercommunales dont le SIVOM des 2 Rivières.

Monsieur Chaboisson demande des informations sur le fonctionnement de ce syndicat.

Monsieur le Maire et les 2 autres délégués à ce syndicat expliquent que le SIVOM emploie un agent technique et que toutes les charges de matériel et de personnel sont réparties entre les 3 communes ; mais qu'il fonctionne avec une comptabilité d'amortissement qui a des impacts sur les participations communales.

Monsieur le Maire fait ensuite le point des programmes d'investissement pour lesquels il y a eu du retard sur certains travaux, notamment l'enfouissement des réseaux, les travaux de voirie et le relevage des tombes du cimetière (devis signé en 2019 !).

De ce fait il n'y a pas eu d'emprunt réalisé en 2024, ce qui posera par voie de conséquence purement comptable, impactera directement la section de fonctionnement de l'année 2025.

Sous la Présidence du Doyen de l'assemblée, le conseil municipal a approuvé le CFU de l'année 2024, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote.

13-2025 : Affectation du résultat au 31/12/2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que pour respecter l'état des engagements de 2024, il va être nécessaire de transférer la globalité de l'excédent de fonctionnement, soit 93 582.96 € en investissement.

14-2025 : Vote des taux d'imposition de l'année 2025

Le conseil municipal décide d'appliquer une hausse de 2% et de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 à : Taxe d'Habitation : 12.60%; Taxe Foncier Bâti : 32.86% et

Taxe Foncier Non Bâti : 35.44%, permettant une augmentation de ressources évaluée à 3469 €, tout en restant en dessous de la moyenne départementale.

Monsieur Vignaud demande quelle sera la politique fiscale de la Communauté de Communes et du Département.

Monsieur le Maire précise les parts départementales et communautaires des taux applicables.

15-2025 : Renouvellement de l'éclairage public de Porte-Chanteau – Les Délices et du Bourg : demande de subvention CRST.

Monsieur le Maire rappelle le projet de renouvellement de l'éclairage public à Porte-Chanteau – Les Délices et dans le Bourg pour lequel il avait été évalué une participation communale de 12 566.18 € HT.

Dans le cadre de ce projet Monsieur le Maire indique la possibilité de solliciter une subvention au titre du contrat régional de solidarité territoriale (CRST) auprès de la Région Centre Val de Loire, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

16-2025 : Vote du budget 2025

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement pour laquelle il n'y a pas de marge de manœuvre en recette cette année, puisque l'excédent a dû être versé en globalité en investissement

En investissement Monsieur le Maire propose d'inscrire des dépenses de voirie car beaucoup de routes sont dégradées (route de la Grotte, Route de Bossay, Route des Thurinières etc...)

Monsieur Chaboisson propose qu'avec un tractopelle, de la grave et un compacteur d'en effectuer soi-même, car le problème est l'argile présente à certains endroits et le poids des véhicules.

Monsieur le Maire indique vouloir déposer un dossier de demande de subventions pour l'Eglise et un autre pour la réhabilitation des logements communaux, au titre des contrats régionaux de 2026-2031.

En dépenses sont aussi prévus les travaux de ravalement des façades de la mairie avec changement de la porte du secrétariat.

Le budget tel que présenté, arrêté à 266 722 € en fonctionnement et à 198 041.51 € en investissement est voté à l'unanimité.

17-2025 : Vote des subventions 2025 aux associations

Le conseil municipal a alloué des subventions de fonctionnement à diverses associations à hauteur de 3000 €

2/ Informations :

- Sécurité routière :

Monsieur le Maire présente un plan d'aménagement du Bourg en vue de sa sécurisation avec divers panneaux, places de parking et limitation à 30 km/h.

Monsieur Vignaud ne trouve pas les projets de terre-plein présentés pour créer une chicane très esthétiques.

Des bacs fleuris seraient plus harmonieux

Monsieur Chaboisson et Monsieur Doucet indiquent que cela pourrait être dangereux en cas de collision et pourrait cacher la présence d'un enfant.

Monsieur le Maire montre sur le plan l'emplacement des panneaux 30 km/h et celui du stop au carrefour sur la RD 365.

- Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde et demande s'ils donnent leur accord pour l'inscription et la diffusion de leur numéro de téléphone sur le document qui sera envoyé en Préfecture.
Une demande d'autorisation sera transmise pour signature de chacun.
- Monsieur le Maire rappelle de ne pas oublier de demander aux habitants de rechercher des photos insolites, thème du calendrier de l'année 2026.
- Monsieur le Maire informe les conseillers de la visite des élus de Bossay-sur-Claise qui sollicitent des signatures contre les éoliennes prévues en dehors des zones établies par la commune dans le cadre de la loi APER.
Le sujet des énergies renouvelables est sensible à tous les niveaux, et le Maire propose de préparer un projet de délibération pour le prochain conseil sur la problématique du non-respect du travail et des décisions prises par les communes dans le cadre de la loi APER.
- Monsieur le Maire fait part du projet de Loi prévoyant le mode de scrutin de liste avec parité des candidats, qui risquerait d'être mis en place pour les élections municipales de 2026. Attendre le vote des deux assemblées et du décret d'application.
- Monsieur Dupuis fait le compte rendu de la réunion du SMAEP et commente les analyses.

- Monsieur Vignaud indique un problème avec l'éclairage public du Bourg depuis changement d'heure et demande si un truck pizza a sollicité la mairie pour s'installer dans le bourg certains jours. Réponse lui est donnée sur ces deux points.
- Monsieur Chaboisson indique qu'un poteau téléphonique en bas de la Boissière est abimé. Monsieur le Maire précise qu'il est implanté le long de la départementale 365 et qu'il faut le signalement du STA.

La séance est levée à 20h40.